



# COMMUNE DE MOLLENS TRI DES DECHETS



Où déposer ces déchets? la priorité est au retour chez le fournisseur !

Objets encombrants <b>BOIS</b>	Déchets de jardin	Boîtes de Conserves et Canettes Fer & Alu	Ferraille	Frigos Congélateurs Fours Cuisinières	Huiles végétales Huiles minérales	Ordures ménagères	Bouteilles Verres	Produits chimiques Peintures Solvants	Batteries Auto & Clôtures	Médicaments
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Déchetterie <u>Démolition</u> <u>exclue</u> Séparer bois	Déchetterie Compost individuel ou fumier	Déchetterie Benne à ferraille Aérosol admis	Déchetterie Benne à ferraille	Déchetterie S'adresser au surveillant ou <u>retour au</u> <u>vendeur</u>	Déchetterie	Ramassage hebdomadaire Lieux de ramassage habituels	Déchetterie Tri par couleurs	Déchetterie Emballage d'origine fermé. Ne jamais mélanger les produits. Cf Surveillant	Reprises par le vendeur ou garagistes	Pharmacies Drogueries STEP Aubonne

## Le tri des déchets: une affaire de conscience

Néons	Papiers Journaux et cartons <u>Papiers souillés</u> <u>exclus</u>	Bouteilles boisson et  PET  exclusivement	Piles Batteries Repris par le vendeur ou	Plastiques Petits déchets encombrants si moins de 60 cm => Sacs ordures	Pneus	Sagex si moins de 60cm: Ordures ménagères	Capsules "Nespresso" & "Spécial T"®	Habits et Souliers	ÉLECTROMÉNAGER  ÉLECTRONIQUE DE BUREAU ET LOISIRS  & électriques	Feux
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Déchetterie	Déchetterie <u>Uniquement</u> <u>cartons non</u> <u>plastifiés</u> <u>Berlingots exclus</u>	Déchetterie Bouteilles écrasées SVP ! PET seulement	Déchetterie Boîtes prévues à cet effet	<b>Si plus de 60cm:</b> <b>Déchetterie</b> <b>EXCEPTE POUR</b> <b>ENTREPRISES:</b> <b>RAMASSAGE</b> <b>SPECIAL cf.</b> <b>Commune</b>	Repris par le vendeur ou garagistes	Déchetterie  <b>Si plus de</b> <b>60cm</b>	Déchetterie	Déchetterie Container Souliers attachés <u>Pas de collants</u>	Repris par le vendeur <b>S'adresser au</b> <b>surveillant</b>	Rappel: <u>Les feux d'ordures</u> <u>sont strictement</u> <u>interdits</u> Même en tonneaux